Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 638-2020

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 4 avril 2023 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

UNE assemblée publique de consultation sur ledit projet de résolution aura lieu le :

25 avril 2023, à 18h00 à l'hôtel de ville,

situé au 926 rue Principale est, Saint-Paul-d'Abbotsford

L'OBJET du projet de résolution est :

De permettre l'agrandissement de l'entrepôt de pommes réfrigérées au 1124 rue Principale est, en dérogation au Règlement de zonage numéro 612-2018.

Règlement de zonage numéro 612-2018

- Permettre un second agrandissement de bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis (de 1405 mètres carrés à 1951 mètres carrés);
- Permettre une marge avant de 4.55 mètres (actuellement de 6.25 mètres).

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble fait par Gestion M. Brie concernant la modification et l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis.

QUE cette demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 16e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général

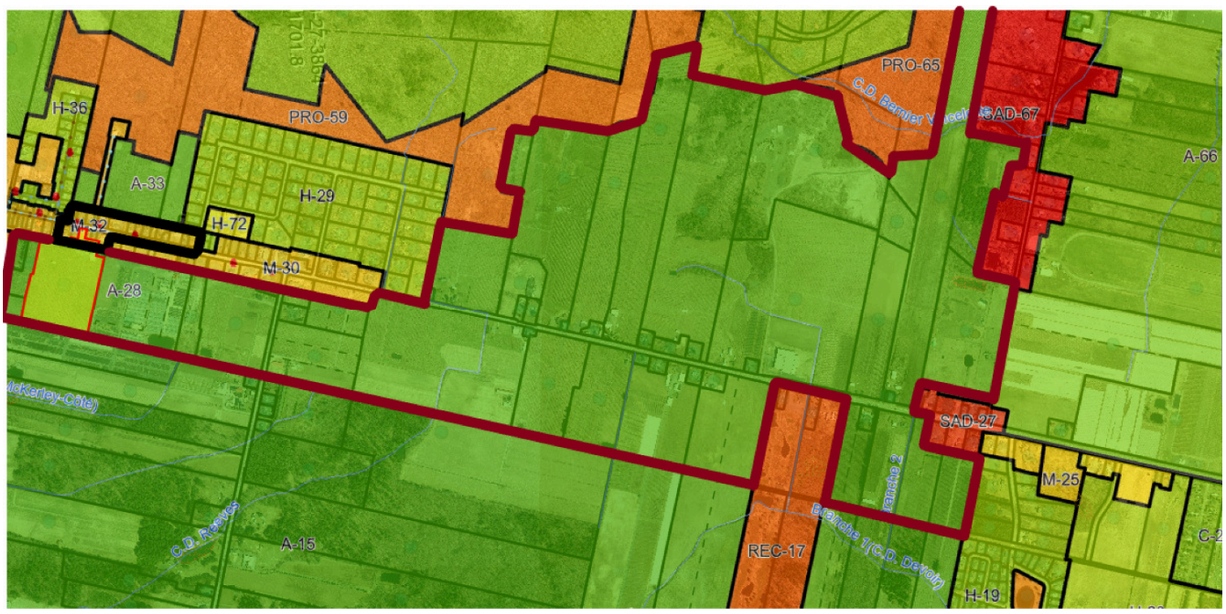

Zones visées : A-28 et M-32.

Zones contiguës : A-15, A-33, A-35, A-66, H-19, H-29, H-31, M-30, M-38, P-34, P-39, PRO-59, PRO-65, REC-17, SAD-27 et SAD-67.